

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 AVRIL 2017

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du treize avril deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Franck RIESTER.

**Présents :** Éric **GOBARD** (Aulnoy), Filipe **DEMELO-VIERA** (Bellot), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Jacques **LOIGEROT** (Boitron), Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Norber **VARGA** (Chamigny), Jean-François **MASSON** (Chevru), Thierry **FLEISCHMAN** (Citry), Laurent **DELAGARDE** (Coulommies), Franck **RIESTER** (Coulommiers), Bernard **DELAVAUX** (Dagny), Jérémy **BOUCAIN** (Dammartin-sur-Tigeaux), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Antoine **HEUSÈLE** (Giremoutiers), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), **Michaël ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Jean-Luc **MUSART** (La Ferté-sous-Jouarre), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Christine **GUILLETTE** (Marolles-en-Brie), Dominique **CARLIER** (Mauperthuis), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Richard **BRUGGEMAN** (Montolivet), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Dominique **LEFEBVRE** (Sablonnières), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Didier **LAPLAIGE** (Saint-Denis-les-Rebais), Marie-France **GUIGNIER** (Saint-Léger), Patricia **RAMEAU** (Saint Rémy de la Vanne), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), **Evelyne PASCARD** (Sainte-Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean **FREYRI** (Sammeron), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux, arrivé à 19h45), Anne-Marie **DESBROUSSES** (Sept-Sorts), Philippe **FOURMY** (Signy-Signets), Sophie **CHEVRINAIS** (Touquin), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Michel **THIÉBAULT** (Villiers-sur-Morin), Jean-Michel **SAGNES** (Voulangis), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des deux Morin), Guy **DHORBAIT** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne).

**Absents représentés :** Thomas **CASSAGNE** (Chartronges) donne pouvoir à Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle) donne pouvoir à Franck **RIESTER** (Coulommiers), Didier **VUILLAUME** (Communauté de Communes du Pays Fertois) donne pouvoir à Guy **DHORBAIT** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Isoline **MILLOT** (Département de Seine-et-Marne) donne pouvoir à Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne)

**Absents excusés :** Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Thomas **CASSAGNE** (Chartronges), Odile **GRENET** (Chauffry), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), **Fabien VALLÉE** (Jouarre), Cendrine **DE CESARE** (La Celle-sur-Morin), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Sylvie **MONTAMBAULT-LABLE** (Saâcy-sur-Marne), Philippe **SALAÛN** (Saint-Martin-des-Champs), Geneviève **POLLATSCHEK** (Saint-Ouen-sur-Morin), Jean-Jacques **HUGUENOT** (Sammeron), René **BUSSINGER** (Villiers-sur-Morin), Patricia **LEMOINE** (Communauté de communes du Pays Créçois), Marc **ROBIN (Communauté de communes du Pays Créçois)**, Didier **VUILLAUME** (Communauté de communes du Pays Fertois), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Isoline **MILLOT** (Département de Seine-et-Marne), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Île-de-France), Anne **CHAIN-LARCHÉ** (Région Île-de-France), Laure-Agnès **MOLLARD-CADIX** (Région Île-de-France)

Monsieur **Gérard BOISNIER**, Secrétaire de séance

**Franck RIESTER :** Merci de votre présence pour ce Comité syndical de notre Syndicat mixte. Je voulais d'abord vous dire que j'ai demandé à Samuel, en sachant qu'il y avait des urgences en ce début d'année, de regrouper le plus possible les ordres du jour des bureaux et surtout des Comités syndicaux, pour que, dans l'avenir, un maximum de points soit regroupé pour ne pas vous faire venir en permanence à différentes réunions. C'est vrai que nous vous avons beaucoup sollicité en ce début d'année. C'est pour la bonne cause, c'était le coup d'accélérateur qu'on a voulu donner à notre PNR. Mais, dans l'avenir - ce qui ne nous empêchera pas de continuer d'avancer rapidement - c'est vraiment de regrouper les points à l'ordre du jour car vous avez tous beaucoup de réunions. Donc, autant regrouper les sujets.

Nous avons à vous présenter Valérie DEJARDIN qui est arrivée depuis le 3 avril, qui est notre secrétaire à mi-temps avec la mairie de Chailly-en-Brie. Vous l'avez vue à l'entrée mais je voudrais qu'elle vienne et qu'on l'applaudisse. Ses premiers applaudissements.

*Applaudissements de la salle*

**Franck RIESTER :** Thierry BONTOUR, qui a toujours du bon sens, me dit qu'il faut en profiter. Cela peut ne pas durer !

*Rires de la salle*

**Edith THÉODOSE :** C'est un sacré nom pour un PNR quand même !

**Franck RIESTER :** Oui ! En plus, pour le PNR, vous avez un nom formidable. En tout cas, je sais déjà - mon petit doigt me dit - que cela se passe très bien et que Valérie fait déjà un travail formidable. Donc, merci pour tout ça, pour votre implication et votre engagement.

**Valérie DEJARDIN :** Merci.

**Franck RIESTER :** Nous avons eu une belle séquence avec la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins, qui a battu tous les records de participation, notamment grâce à la présence, sur le stand de l'Office de Tourisme, d'une exposition sur le Parc naturel régional. Nous avons distribué de nombreux dépliants, plus de 500 dépliants distribués. Nous avons eu 108 questionnaires qui ont été remontés, avec des réponses. Les gens ont vraiment joué le jeu et on sent bien, d'après ce qui a été dit par les équipes de l'Office de Tourisme, un engouement d'un grand nombre de passants. Même s'ils n'ont pas pris de dépliants ou même s'ils n'ont pas répondu au questionnaire, ils ont été intéressés et ont salué la démarche. Donc, on le voit bien dans les discussions autour de nous, qu'il y a quand même un intérêt notable pour cette idée qui est la nôtre de se doter d'outils pour préserver notre qualité de vie, notre cadre de vie et d'aller chercher les moyens financiers pour. Vous dire aussi qu'on est satisfaits de la première rencontre annuelle du PNR. Cela a permis à tous ceux qui étaient présents d'avoir une vision, je pense, un peu plus fine de l'état d'avancement du projet et aussi un retour sur le travail constructif, fourni par les différentes commissions thématiques. Et Samuel nous a fait un travail de synthèse de ces travaux qui est remarquable. Je crois vraiment qu'il est important de tous se réunir et de faire un point d'avancement de notre PNR. C'est vraiment à reconduire dans l'avenir, ces moments où l'on fait un point d'avancement, au-delà des ordres du jour juridiques, administratifs, un point

plus politique, un point plus global donnant des perspectives et en prenant un peu de hauteur sur ce qu'on est en train de faire collectivement. Alors, avant de passer, évidemment à la fin, où nous avons la possibilité d'échanger avec des questions diverses, je voudrais qu'on aborde deux questions à l'ordre du jour en ayant désigné quand même un secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a un candidat qui serait d'accord pour être secrétaire de séance ? Gérard BOISNIER ? Je vois qu'il a un regard qui en dit long ! Voilà, Gérard BOISNIER. Merci Gérard. L'adoption du procès-verbal du 16 mars, est-ce que vous avez des remarques ? Non ? Des questions ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

## **N°2017-DEL-9 - Désignation des membres du Conseil Local de Développement au sein des commissions thématiques**

### **EXPOSÉ et DÉBATS :**

**Franck RIESTER :** Nous devons désigner les membres du Conseil Local de Développement au sein des commissions thématiques. Il y a eu un peu de discussions là-dessus. L'idée, d'ailleurs, comme pour les membres du SMEP dans ces commissions, c'est qu'on respecte le règlement intérieur. Bien évidemment, si les vice-présidents le jugeaient utile ou s'il y avait une volonté spécifique d'ici ou là de participer à des commissions, l'idée, c'est comme pour toute commission - on en a parlé souvent entre nous - c'est d'être souple sur les membres de ces commissions. Mais, il faut au moins qu'on soit conformes dans les délibérations à ce que disent les statuts. Donc, je vous propose que nous désignons les membres du Conseil Local de Développement aux différentes commissions. Alors, a-t-on accès à une liste ? On a un document qui a été remis où nous avons les listes des membres du CLD soumis à approbation du SMEP. Il est là M. ROY ? Allez-y M. ROY. Vous nous avez écrit mais je n'ai pas eu le temps de lire votre courrier. Dites-nous tout ce que vous avez à nous dire.

**Philippe ROY :** Est-ce que vous voulez que je vous relise le courrier ?

**Franck RIESTER :** Dites ce que vous voulez dire. Je n'ai pas lu votre courrier. Excusez-moi mais je viens de l'avoir.

**Philippe ROY :** C'est simplement une demande pour faire partie du Conseil Local de Développement à titre personnel en tant que personne qui travaille sur le territoire du PNR de la Brie et des deux Morin.

**Franck RIESTER :** Ça, je vous l'ai dit. Il n'y a pas de problème. Chacun est libre de participer au CLD. Enfin, je crois que c'est clair. Donc, vous êtes retenu d'office.

**Philippe ROY :** Non, parce qu'il faut que cela passe au Conseil d'Orientation d'abord.

**Franck RIESTER :** Alors... mais ça, il faut que vous voyiez avec le CLD. Que disent les statuts du CLD Samuel ?

**Samuel COQUIN :** Les statuts du CLD. Alors, pour être membre du Conseil Local de Développement, il y a deux qualités requises : soit vous êtes résident du territoire ou vous avez une activité sur le territoire. Toute nouvelle candidature à l'issue de la période initiale

d'adhésion est soumise au Conseil d'Orientation du CLD, d'accord. Vous avez donc 3 référents, une adresse mail. Pour répondre, il y a un petit formulaire, vous verrez. Il y a un règlement intérieur. Il faudra remplir ces documents et puis le Conseil d'Orientation, à l'issue, valide votre adhésion.

**Philippe ROY** : Parfait. Je suis bien content de pouvoir travailler.

**Samuel COQUIN** : Parfait, bienvenu.

**Franck RIESTER** : Dans la délibération, il s'agit bien de désigner les membres proposés par le CLD dans les commissions du SMEP. Il ne s'agit pas d'autre chose. Alors, est-ce qu'il y a d'autres remarques avant qu'on procède au vote ? Non.

- Alors, pour la commission aménagement du territoire - paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine, le CLD propose : Nathalie CHADELAT de Saint-Augustin, Josy MOLLET-LIDY de Coulommiers, Jane BUISSON de Mortcerf.
- Concernant la commission rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité sont proposés : Didier LEMOINE de Signy-Signets, Pascal VUILLAUME de Beautheil, Mathieu CHENUT de Coulommiers.
- Pour développement économique, tourisme, emploi sont proposés : Clément SIBAUD de Saint-Rémy-de-la-Vanne, Charles-Philippe BOWLES de Boissy-le-Châtel, Gérard DE PUYFONTAINE de Saint-Augustin.
- Pour culture, éducation, sport et santé sont proposés : Bruno HENNEBELLE de Faremoutiers, Jean-Patrick GUILLAUD de La Celle-sur-Morin, Denis TOURNOUX de Mouroux.
- Pour agriculture et forêt sont proposés : Stéphane SALMON d'Amillis, Alban GUILLEMAIN D'ECHON de Maisoncelles-en-Brie, Didier JAHAN de Chailly-en-Brie.
- Pour administration générale, finances et communication sont proposés : Monique BENE-GUILLAUD de La Celle-sur-Morin, Claude LORENTER de Coulommiers et Christian BLANC de Saints.

Pas de remarques particulières ? Je vous propose qu'on fasse un vote global si vous n'y voyez pas d'inconvénients, à main levée. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions à cette liste de membres fournie par le CLD pour participer aux commissions thématiques ? Des abstentions ? Merci pour eux.

## **1/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 18 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à la création de commissions thématiques,

VU le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin et son article 5.2 en particulier,

VU la délibération n°2016-DEL-2 du Comité syndical approuvant le règlement intérieur,

VU la délibération n°2016-DEL-9 du Comité syndical fixant le nombre de membres du Conseil Local de Développement au sein des commissions thématiques

VU l'article 11 du règlement intérieur du Conseil Local de Développement, relatif à la participation aux commissions thématiques,

PROPOSE de désigner les membres suivants dans :

- La Commission Culture, Education, Sport et Santé : Bruno HENNEBELLE (Faremoutiers), Jean-Patrick GUILLAUD (La Celle-sur-Morin), Denis TOURNOUX (Mouroux).
- La Commission Administration générale, finances, communication : Monique BENE-GUILLAUD (La Celle-sur-Morin), Claude LORENTER (Coulommiers), Christian BLANC (Saints).
- La Commission Développement économique, tourisme, emploi : Clément SIBAUD (Saint Rémy de la Vanne), Charles-Philippe BOWLES (Boissy-le-Châtel), Gérard DE PUYFONTAINE (Saint-Augustin).
- La Commission Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité : Didier LEMOINE (Signy-Signets), Pascal VUILLAUME (Beauthel), Mathieu CHENUT (Coulommiers).
- La Commission Agriculture et forêt : Stéphane SALMON (Amillis), Alban GUILLEMAIN D'ECHON (Maisoncelles-en-Brie), Didier JAHAN (Chailly-en-Brie).
- La Commission Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine) : Nathalie CHADELAT (Saint-Augustin), Josy MOLLET-LIDY (Coulommiers), Jane BUISSON (Mortcerf).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'élire les membres ci-dessus au sein des différentes commissions

**Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**N°2017-DEL-10- Grandes orientations du projet de création du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin et à la prise en compte de l'avis d'opportunité de l'Etat du 25/11/2014**

**EXPOSÉ et DÉBATS :**

**Franck RIESTER :** Alors, maintenant, question n°2. Il s'agit de la délibération importante concernant les grandes orientations du projet de création de Parc naturel régional de la Brie

et des deux Morin, afin de prendre en compte l'avis d'opportunité de l'Etat du 25 novembre 2014. Je voudrais d'abord remercier une nouvelle fois toutes celles et ceux qui ont participé aux travaux des commissions : les vice-présidents, les membres des commissions, le CLD, toutes les réunions de lecture et de relecture, toutes les équipes techniques qui ont fait un gros boulot de préparation parce qu'on a essayé - il y a peut-être encore des choses à améliorer - mais on a vraiment essayé de prendre en compte un maximum de remarques. On a essayé de formuler et de reformuler le mieux possible. On peut toujours dire, on peut regarder ce qu'il en est. Enfin, il y a eu un gros boulot de fait pour être prêts à temps. Je donnerai évidemment la parole à Samuel tout à l'heure, si nécessaire, mais je vais d'abord vous dire pourquoi on délibère aujourd'hui. Il s'agit de prendre en compte l'avis exprimé par l'Etat, le 25 novembre 2014, et, donc, on a pour objectif, avec cette délibération, d'abord, de conforter la volonté du territoire de poursuivre le classement en Parc naturel régional, d'ajuster ou plutôt d'exprimer l'ajustement du projet autour des 83 communes en intégrant bien les 9 communes du Grand Morin. Cet ajustement avait déjà été partagé avec la Région à l'époque. Et d'affirmer clairement une ambition forte d'incarner ce qui avait très bien été décrit par Samuel : cette campagne remarquable en Ile-de-France, afin de devenir un cinquième Parc naturel francilien, le seul à l'est de la région Ile-de-France. Il s'organiserait autour de cinq orientations majeures qui ont déjà été présentées dans la réunion plénière et sont bien explicitées dans la délibération. Cette délibération sera transmise au Conseil régional parce que c'est lui qui est l'interface entre nous et l'Etat. La Région saisira ensuite le Préfet de Région qui, lui-même, transmettra cette délibération et son contenu, bien évidemment, les annexes, au Ministère de l'Environnement pour information. Le Ministère de l'Environnement saisit à son tour la Fédération des PNR et le Conseil national de protection de la nature pour examiner le dossier avec, éventuellement, à une nouvelle visite de terrain. L'idée, c'est de passer en CNPN les 11 et 12 octobre prochains avec, ensuite, un retour de l'avis du Préfet de Région qui, en fonction, entraînera une nouvelle délibération de la Région pour lancer l'écriture de la charte sur le périmètre retenu. On a un processus en amont. Dans un sens, cela va du SMEP à la Région vers le Préfet de Région vers le Ministère de l'Environnement, le Conseil national de protection de la nature et la Fédération des Parcs. Et, ensuite, cela revient dans le sens inverse jusqu'à nous. Et donc là, on en a pour plusieurs mois pour que ce dossier soit traité. D'où l'importance de cette délibération, qui doit être percutante et refléter suffisamment notre engagement tout comme le travail qui est déjà initié par les différentes communes et intercommunalités ainsi que le SMEP et le CLD pour justifier le lancement de l'écriture de la charte du futur PNR. Je ne vous relis pas les grandes orientations. Vous les avez dans la délibération. On vous a transmis les différentes annexes sauf l'annexe de l'étude de l'IAU puisqu'elle était disponible en téléchargement. C'était trop lourd à vous transmettre. Pour le reste, on vous a transmis toutes les autres annexes. Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions sur la délibération et/ou les annexes ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Merci Monsieur le Président. Dans ce parcours - je dirais de « petit poucet » - vous avez rappelé les différentes étapes, la dernière étant la réunion du Comité syndical, qui était en fait une réunion de travail, certes un peu fastidieuse, mais qui a permis d'aller dans le détail sur la délibération et les annexes. Les documents qui nous ont été remis sont issus de cette dernière réunion. Il avait été indiqué, à la fois par mail et oralement, compte tenu de la densité non pas de la délibération mais de ses annexes, qu'il serait très intéressant d'avoir un mot d'accompagnement du Président du SMEP. Un mot d'une page qui rappellerait notre bonne volonté, qui ferait amende honorable sur nos

imperfections et notre volonté d'avancer. Les grandes lignes ont été lues par Samuel COQUIN lors de la dernière réunion. Est-ce que le principe de ce courrier est acté ?

**Franck RIESTER :** Tout à fait. On en reparlera en Bureau mais, en tout cas, j'y suis tout à fait favorable. Je ne vois pas pourquoi le Bureau ne le serait pas.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** D'accord. Vous avez dit, effectivement, une délibération percutante. J'aurais tendance à dire plutôt une délibération pertinente parce que, dans la percussion, dès fois, il y a des crashes. Le sentiment, et cela a déjà été dit, c'est qu'il s'agit d'un document extrêmement lourd vu de l'extérieur et qu'il faut attirer le « chaland ». Cette lettre d'accompagnement permettra d'attirer le chaland. Alors, il y a, issues de la dernière réunion, peut-être des petites choses à amender, pas tant au niveau de la délibération mais de l'annexe 2, qui est tout l'argumentaire et la synthèse d'un texte initial qui faisait pratiquement le double. Dans cette synthèse, il me semble qu'il faut répondre en priorité aux interrogations du Préfet et aux interrogations du Conseil national.

**Franck RIESTER :** Des différents acteurs.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Des deux acteurs, la Fédération des Parcs et le Conseil national de la protection de la nature.

**Franck RIESTER :** On est d'accord. Qu'est-ce que vous proposez ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Alors, il faut être constructif. Donc, les propositions sont les suivantes, inclure, puisqu'une interrogation majeure était l'économie du territoire et la consommation de territoire, l'idée que les élus du territoire s'engagent notamment contre la consommation foncière et s'engagent à ...

**Franck RIESTER :** Pour l'insérer où ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Justement, cela serait un ajout. Je ne sais pas si ça existe mais ce serait bien que, dans l'un des cinq paragraphes, il y ait un chapitre, quelques phrases claires et nettes sur l'engagement des élus du territoire à ne pas consommer le foncier et à respecter les zones urbanisées, les AU du PLU une fois utilisées d'une manière optimale les capacités des surfaces libres c'est-à-dire prioriser les capacités des surfaces libres. C'est-à-dire prioriser l'urbanisation AU puis, ensuite, les espaces libres. De même, il serait intéressant que les élus s'engagent...

**Franck RIESTER :** Non, mais attendez, j'entends. Je vous arrête là-dessus. Sur ce premier point, c'est la représentation n°1 : préserver le foncier.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui, mais que l'on soit clairs. Préciser AU, OAP, Orientation d'Aménagement et de Programmation, c'est extrêmement important. Ils flasheront sur ces termes à mon sens. Après, vous faites ce que vous voulez.

**Franck RIESTER :** Il faut que cela soit percutant mais le point, c'est qu'il s'agit déjà de notre objectif n°1. C'est un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et contribuer à relever

ensemble le défi de lutte contre l'étalement urbain et de préservation des espaces agricoles et naturels, condition première du succès du projet. Si cela n'est pas un engagement des élus, je ne sais pas ce que c'est.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** C'est une preuve de bonne volonté mais, à partir du moment où vous déclinez les instruments par lesquels vous atteindrez ces objectifs, il me semble que cela apportera de la crédibilité. Si vous dites AU et OAP - termes que quelques élus connaissent - OAP c'est extrêmement parlant, OAP c'est de la programmation, de l'étalement dans le temps et cela demande un regard extrêmement vigilant. Donc, bon...

**Franck RIESTER :** Attendez, je lis la suite. Ça, c'est le texte de gondole mais, dans le paragraphe, à la fin, bien visible, bien percutant, on a : « *Aussi, les élus s'engagent à faire de la lutte contre l'étalement urbain leur première préoccupation et entendent mobiliser tous les moyens possibles dans le court terme (projets urbains...) comme sur le long terme (documents d'urbanisme locaux...).* ». Voilà.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Entre parenthèses : AU, OAP.

**Franck RIESTER :** AU. Rappelez-moi exactement ce qu'est AU ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Zone à urbaniser en priorité. Vous voyez qu'on en apprend des choses ce soir !

**Franck RIESTER :** Attendez, si, effectivement, vous parlez des zonages dans les documents d'urbanisme, cela n'a aucun sens. Je me permets de vous le dire, pardon. Dans les documents d'urbanisme locaux, je pensais que c'était des documents spécifiques ou des procédures spécifiques. C'est pour cela que je vous pose la question. Si, effectivement, c'est des zones à urbaniser, ou des OAP, c'est complètement contenu dans les PLU, dans les SCOT. Donc, franchement, je pense que, là, cela n'a pas de sens.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je vous donne mon sentiment. Je ne suis pas le seul à le partager.

**Franck RIESTER :** Attendez, pour aller plus loin dans les exemples, on parle de l'intégration au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme : « *Le PLUI de Beauthuil-Mauperthuis-Saints prévoit une zone AU d'habitat dans une parcelle enclavée de faible valeur écologique et paysagère, tout près du centre-bourg avec le souci de préservation des paysages remarquables.* » Donc, on donne bien l'exemple en citant une zone AU. Là, on est pile poil.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Cet exemple doit être calqué sur les 83 communes.

**Franck RIESTER :** On donne déjà un exemple.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** L'autre observation concerne la fin du point 3 où il est indiqué, page 5 pour mémoire : « *des travaux d'études ont eu lieu sur une bonne partie du périmètre du PNR à l'échelle du SDAU des deux Morin au début des années 90.* ». Effectivement, les zones n'existent plus depuis 1991. On en a parlé avec M. BONTOUR. On



en avait discuté. Il a été, me semble-t-il, acté qu'on ne retiendrait pas ce retour dans le temps. À la limite, il pourrait être mis en note de bas de page parce que SDAU cela fait un peu, comme dire en français, cela fait un peu « has been ». Cela date des années 90. Maintenant, c'est SCoT, c'est OAP. La remarque était de dire : dans le temps, il y a eu des réflexions sur le SDAU des 2 Morin qui...

**Franck RIESTER :** Et oui, justement, laissons-le. C'est bien. Cela montre que c'est une préoccupation depuis longtemps. Ce n'est pas quelque chose qui nous est tombé dessus comme un cheveu sur la soupe. Ce n'est pas ça l'expression mais, voilà, ce n'est pas quelque chose que l'on découvre. Il y a une vraie volonté depuis longtemps de ce territoire, de se doter des moyens divers et variés pour préserver la qualité de vie et de travailler en coopération.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Bien. Merci de retenir mon souci d'historien et merci pour ce retour dans le passé.

**Franck RIESTER :** Vous voyez !

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Dernière petite chose, et cela avait été évoqué la dernière fois, pour renforcer l'argumentaire sur la base de la vallée du Grand Morin, il a été dit que la vallée du Grand Morin était classée en partie sur 3 200 hectares par un décret du 28 mars 2007. Ça, c'est quand même un argumentaire fort parce que l'exclusion des 9 communes concerne une partie de ces communes. Ces communes sont : La Celle-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle, Dammartin-sur-Tigeaux, Voulangis et Tigeaux. Ce n'est pas rien.

**Franck RIESTER :** C'est le 28 mars 2016 ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** 2007, classée par décret du 28 mars 2007.

**Franck RIESTER :** On rajoute simplement : « classée par décret du 28 mars 2007 ».

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Voilà.

**Franck RIESTER :** D'accord.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Pour moi, c'est une référence...

**Franck RIESTER :** ... historique.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Bien. J'ai droit à une dernière ?

**Franck RIESTER :** C'est la dernière après la dernière. C'est l'après dernière, l'avant dernière et avant la dernière !

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Non, mais écoutez...

**Franck RIESTER :** Je vous taquinais un peu !

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Sur l'annexe 2, vous avez eu une version de l'annexe, je ne sais pas...

**Franck RIESTER :** Alors, annexe 2.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Ça, c'était l'annexe 2. L'annexe 5 maintenant, qui a été concoctée par le Conseil Local de Développement, qui a beaucoup travaillé. Je n'ai pas la dernière version. Cela serait intéressant, au moment de l'envoi, de demander la dernière version et qu'éventuellement des corrections puissent être apportées avant l'édition. Quelques corrections pour les choses majeures. Mais, cette version a d'ores et déjà été corrigée. Vous n'avez pas la dernière mouture. Donc, avant l'édition...

**Franck RIESTER :** Attendez, vous pouvez répéter ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui. Je résume Monsieur le Président. L'annexe 5 concerne l'index patrimonial, paysager et culturel rédigé par le Conseil Local de Développement.

**Franck RIESTER :** Avec votre participation.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Oui, mais ça, c'est anecdotique.

**Franck RIESTER :** Ah non, oui, mais c'est marqué quand même. Et donc, cela a demandé un travail qui a nécessité précision et rigueur.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Donc, j'assume. Mais il y a d'autres personnes qui ne figurent pas là et qui sont dans la version définitive.

**Franck RIESTER :** Attendez, la version définitive, c'est celle que nous vous avons envoyée ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Non. Donc, il faut demander la version définitive auprès du CLD.

**Franck RIESTER :** Je passe la parole à Samuel.

**Samuel COQUIN :** Effectivement, il y a un certain nombre de petits bugs qui sont présents dans cette annexe 5. Cette annexe 5 est aujourd'hui dans les mains de notre ami Pierre DOERLER, qui a pris bien connaissance des remarques qu'on a apportées et qui va fournir une version finale, qui sera celle présentée à la Région. Alors, si vous voulez, comme petit bug, si vous voulez des exemples, il y a, sur l'index sur le futur Parc, quelques éléments qui sont un peu incomplets. Les références biographiques, il faut en ajouter 2-3. Et puis, en pages 8, 9, 11, on demandait de rajouter un parcours scénographique. En page 9, l'index ne correspond pas vraiment aux éléments. Puis, et puis, c'est tout. Et puis, oui, il y avait une association qui était classée, l'association Terroir, dont on doit revoir un peu la qualification. Mais là, on est dans des détails.

**Franck RIESTER :** Oui, mais on aime bien aller dans les détails.

**Samuel COQUIN** : Tout à fait. C'est pour ça qu'on l'a bien vu et qu'on est dans l'attente du retour de cette version finale de la part du CLD.

**Franck RIESTER** : On compte sur vous pour avoir l'oreille fine, Denis, et faire la liaison, le lien.

**Intervention de la salle** : On pourrait peut-être préciser que c'est non exhaustif quand même, parce que, par exemple, dans les peintres, il y en a d'autres. Peut-être le préciser.

**Franck RIESTER** : Oui, non exhaustif. Il faut le préciser que c'est non exhaustif. Oui, et parfois c'est non exhaustif. Parfois, un peu exhaustif aussi.

**Intervention de la salle** : Oui mais, par exemple, dans les peintres, il y en a qui n'y figurent pas, par exemple, Alexandre BOUCHER.

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER** : C'est vrai que le nord du PNR a été un peu oublié. C'est très bien de nous avoir mis, pour la bonne cause, un index. Et des rectifications seront apportées avec tous ceux qui ont collaboré parce que c'est un gros travail qui sert de préparation et qui a mobilisé du monde.

**Franck RIESTER** : Cela dit, effectivement, ce document qui est fait par le Conseil Local de Développement mais il engage tout le monde quand même. Donc, vraiment, j'invite... Est-ce que l'on pourra faire un petit mail ?

**Samuel COQUIN** : On met en forme la délibération semaine prochaine pour l'envoyer à la Région.

**Franck RIESTER** : Ce que je voudrais, c'est qu'on renvoie, qu'on attire l'attention de tous les maires sur le contenu de ce qui est mis dans le patrimoine bâti etc... Qu'ils nous remontent des remarques. Et nous, on fera, entre Denis, Samuel et Pierre DOERLER, le lien, qu'on se cale bien, qu'il n'y ait pas quelque chose qui a été mis et, puis finalement, pour x raison, qui pose problème. Je vois le musée du papier de Coulommiers dans la Commanderie. Il y a les amis du musée du papier, qui sont des partenaires de la Ville, mais le musée du papier, il n'y en a pas. Donc, attention à la confusion.

**Intervention de la salle** : À l'interface.

**Franck RIESTER** : Oui, merci, à l'interface. Tu as raison, je cherchais le terme. Oui, Madame ? Puis, ensuite, M. ROY.

**Anne-Marie THIÉBAUT** : Guérard, on n'en parle pas et j'ai le regret... On a découvert depuis peu que nous avons une terrée.

**Franck RIESTER** : Ah oui, vous avez un rempart magnifique.

**Anne-Marie THIÉBAUT** : On a plus qu'un rempart.

**Franck RIESTER :** Vous avez une forteresse.

**Anne-Marie THIÉBAUT :** On a, si vous voulez, la terrée qui est des XIVème et du XVème siècles, ancienne.

**Franck RIESTER :** Oui, bien sûr, je connais.

**Anne-Marie THIÉBAUT :** Il n'en reste que trois en France.

**Franck RIESTER :** Oui, on m'a montré. J'ai été sur site.

**Anne-Marie THIÉBAUT :** Enfin, sur le petit livret qu'on nous a donné, personnellement, enfin Guérard, nous aurions bien aimé que cela soit noté quand même, que nous avons une terrée qui était quand même certainement...

**Franck RIESTER :** On est entièrement d'accord. Si vous voulez - vous l'avez compris - c'est le Conseil Local de Développement qui a préparé le document mais c'est bien quand même que les maires soient en lien avec ça et justement pour rajouter cela. Le travail collaboratif va dans les deux sens. Du Conseil Local de Développement vers le SMEP et du SMEP vers le Conseil Local de Développement.

**Anne-Marie THIEBAUT :** Oui, tout à fait.

**Franck RIESTER :** M. ROY.

**Philippe ROY :** Oui. Vous avez donc interrompu la séance pour que je puisse parler.

**Franck RIESTER :** Oui, oui, oui.

**Philippe ROY :** Je vais proposer au SMEP un complément à cette délibération pour prouver la bonne volonté de procéder sur toute la vallée du Grand Morin. Je m'explique. Lorsqu'il y a eu le classement en site naturel de la vallée du Grand Morin, il y a deux sites qui ont été exclus du classement pour des raisons étrangères à l'intérêt général, a dit l'avis du Conseil d'Etat, que je ne devrais pas avoir. Je propose donc que le SMEP se prononce pour classer également, contre le déclassement de la vallée du Grand Morin, le parc de Saint-Avoye et également Crécy-en-Brie, le deuxième site qui a été exclu.

**Franck RIESTER :** Ecoutez, merci pour cette remarque et cette suggestion. Le point, c'est juste qu'on ne se lance pas dans des affirmations qui sont des processus complexes qui nécessitent des travaux, des enquêtes publiques, du travail avec des élus. Je pense qu'il faut d'abord s'appuyer sur l'existant en matière de classement plutôt que d'aller dire qu'on demande des déclassements futurs de zones qui ne sont pas classées pour le moment. En revanche, dans l'avenir, évidemment, dans les travaux qu'on aura à accomplir dans l'établissement de la charte etc..., qu'on puisse faire ce genre de suggestions. Pourquoi pas ? Mais là, je pense que cela se joue en question de journées. On ne va pas aller, à mon avis, se lancer dans quelque chose qui ne sera peut-être pas validé par tous les élus et ouvrir une boîte de Pandore au risque que cela nous revienne en pleine tête inutilement.

**Philippe ROY** : C'est votre avis. Il faudra peut-être rappeler le sujet quand même, parce que c'est quand même embêtant d'avoir un site classé qui comporte deux trous pour des raisons x ou y.

**Franck RIESTER** : Oui, Mme Théodose ?

**Edith THÉODOSE** : Je pense qu'on peut le mettre peut-être, ce que vous dites, dans les actions exemplaires dans l'annexe 4. On a repris chaque cas en proposant des actions exemplaires, dans les commissions. Cela peut faire partie d'une action exemplaire.

**Jean-François DELESALLE** : Il faut que cela soit décidé.

**Franck RIESTER** : Oui. Le problème, c'est que nous, on ne peut pas décréter comme ça, sans que les élus soient associés, mobilisés.

**Philippe ROY** : Il faut une enquête publique pour procéder au complément du classement. Donc, cela complique effectivement.

**Franck RIESTER** : Oui. Vous voyez ce que je veux dire.

**Edith THÉODOSE** : Oui, je comprends mais cela peut-être une démarche qu'on peut se fixer. On peut se fixer cette démarche comme objectif.

**Franck RIESTER** : Nous, on ne peut fixer une démarche. Il faut que les élus déjà, les premiers concernés se prononcent.

**Philippe ROY** : Je vous envoie l'avis du Conseil d'Etat dont je ne dispose pas, bien évidemment.

**Franck RIESTER** : D'accord. Oui. Pierre, pardon, je ne vous avais pas vu. Effectivement, cela vous va ? Que l'on puisse envoyer le document, le dernier que vous avez travaillé, aux maires et qu'ils reviennent vers vous en échange, qu'on fasse l'interface ?

**Pierre DOERLER** : Absolument. C'est un travail collectif. Il y a beaucoup de gens du SMEP et du CLD qui ont apporté des modifications. On a arrêté de publier parce qu'on voudrait faire une version finale.

**Franck RIESTER** : Je comprends. Profitez du micro.

**Pierre DOERLER** : Pendant que j'ai le micro, je voulais attirer votre attention simplement sur le fait que le projet, à l'origine, comportait 68 communes dans la Marne et 7 dans l'Aisne. Dans la réponse du Préfet, le Préfet cite, il fait allusion à ce qu'a dit d'abord la Fédération des Maires de France, le 15 mai 2013, en disant : « quelles sont les actions que vous envisagez d'engager en dehors du département de Seine-et-Marne ? ». Le Ministère, huit jours après, a dit exactement la même chose en commission, devant plusieurs personnes, en disant : « qu'envisagez-vous pour aller vers les marais de Saint-Gond finalement, à la source

du Grand Morin ? ». Et le Préfet l'a validé, dans sa notification, en citant ces choses-là. Je pense que, dans la réponse qu'on fera, il serait bien de signaler qu'on a déjà engagé des procédures. Il y a des élus ici qui, comme moi, ont rencontré des élus de Courgivaux, de la Marne, des conseillers généraux. C'est intéressant de dire qu'on est en pourparlers et qu'on a engagé une action à ce niveau-là, parce que les grandes instances le demandent ardemment. Et puis, il y a un dernier point et j'en aurais terminé. La Fédération des PNR de France a publié la liste de tous ses partenaires. Il y a 7 ministères qui sont partenaires du PNR et 45 agences, missions, unions, etc... : ADEME, ARENE, Natureparif... Il serait peut-être important, dans la réponse, de préciser qu'on a engagé des pourparlers - je ne dis pas qu'on a signé des conventions - et que ce travail-là est en cours.

**Franck RIESTER :** Alors, sur le premier point, dans l'annexe 2, on parle du périmètre. On dit que ce nouveau périmètre témoigne à la fois et on met un certain nombre de points. Et en point numéro 6, Pierre - vous l'avez lu je sais mais je le redis - on dit qu'il témoigne d'un certain pragmatisme, qui incite le SMEP, dans un premier temps, à limiter le projet au sein du périmètre francilien, tant les 83 communes et la superficie de 96 000 ha représentent déjà un grand défi (superficie la plus étendue de tous les PNR d'Ile-de-France). Néanmoins, au vu de l'enjeu important représenté par les bassins versants des deux Morin, y compris le Grand Morin, les acteurs du projet territorial affirment leur engagement à développer des partenariats avec des territoires au nord et à l'est de l'Ile-de-France, notamment en corrélation avec le SMAGE interrégional des Deux Morin, qui prend en compte l'amont des rivières. Je pense que, là, on fait référence à ce que vous dites sans aller trop loin. Il ne faut pas non plus ouvrir une autre boîte de Pandore qui est le partenariat avec les autres régions et les autres communautés de communes. Vous voyez, là, on peut nous dire : « Vous n'êtes pas prêts, pas clairs. Les gens ne sont pas informés. Dans les têtes de ces régions, ce n'est pas aussi avancé que dans la vôtre. » J'ai peur qu'on aille dans le mur et, surtout, il faut se rappeler, encore une fois, que ce périmètre des 83 communes, ce n'est pas seulement le SMEP qui l'a décidé. C'est la Région avec le SMEP qui ont dit : on garde le périmètre des 83 communes. Mais, en même temps, je pense que, là, on dit quelque chose de suffisamment significatif pour bien faire comprendre qu'on a en tête un partenariat avec nos voisins de l'est et du nord de l'Ile-de-France. Pour le reste, pour les partenariats, je dirais que cela va un peu sans dire. Si on peut, peut-être, dans le courrier récapitulatif qu'a proposé Denis, y faire allusion ? En fait, c'est là qu'il faut le mettre. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Denis SARAZIN-CHARPENTIER :** Je vais revenir sur ce qui avait été proposé sur le site classé de la vallée du Grand Morin. Pour mémoire, la première inscription date du 3 janvier 1980. La seconde du 28 mars 2007. Il aurait été intéressant dans les actions de mettre au moins une étude, ou quelque chose bon de light, de soft. Disons qu'on est attentifs au classement de cette vallée, qui a quand même été « shuntée » dans l'avis du Préfet, qu'on est actifs à l'évolution de cette vallée et à reconsidérer son inscription.

**Franck RIESTER :** On va regarder. On le dit quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup. On va regarder ce que l'on peut voir en fonction de ce que va nous faire passer M. ROY. Mais, franchement, on insiste déjà beaucoup là-dessus. Vraiment, comme je l'ai dit au début, j'insiste sur le boulot que cela représente, tout ce travail collaboratif de tous. Cela ne s'est pas fait comme ça. Cela nécessite des heures de travail, d'échanges pour qu'on arrive à quelque chose qui nous paraît à tous, quand même, refléter l'engagement commun de ce

territoire. C'est quand même à saluer. J'espère que cela sera perçu de la même façon par ceux qui auront à travailler sur ce dossier. Enfin, je voudrais vraiment, jusque dans le détail des mots qui ont été choisis, souligner ce bon travail collaboratif. C'est un premier travail et ensuite, ce sera la charte, si on nous fait confiance. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autres remarques ? On va procéder au vote. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

## **2/ GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN ET À LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIS D'OPPORTUNITÉ DE L'ÉTAT DU 25/11/2014**

M. le Président,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.333-1 et suivants,

VU le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la Région Ile-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCL - 2012 n°145 du 26 décembre 2012 portant création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'un Syndicat mixte ouvert d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin »,

VU la délibération du Conseil Régional n° CR62-07B du 27 juin 2007 mettant à l'étude le projet de « PNR de la Brie et des deux Morin »,

VU la délibération du Conseil Régional n° CR 27-12 du 16 février 2012 engageant la phase de préfiguration du projet de « PNR de la Brie et des deux Morin »,

VU l'avis n°2014-18026 du 25 novembre 2014 présenté par Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France souhaitant la poursuite de la procédure de classement sous réserve d'un ajustement du périmètre d'étude, d'une délibération du syndicat mixte préfigurateur et d'une présentation des évolutions sur la base du périmètre revu devant le Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;

VU la délibération du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin » du 18 mai 2015 portant ajustement du périmètre du projet sur 83 communes,

CONSIDÉRANT l'avis d'opportunité de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France émis le 15 mai 2013 relatif au projet de « PNR de la Brie et des deux Morin »,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission des Parcs naturels régionaux et chartes des Parcs nationaux émis le 23 mai 2013, motivé préalablement à l'avis d'opportunité du Préfet de région relatif au projet « PNR de la Brie et des deux Morin »,

CONSIDÉRANT l'adhésion effective au Syndicat mixte ouvert d'études et de préfiguration du « PNR de la Brie et des deux Morin » de 74 communes\* (à ce jour, 74 communes ont adhéré,

3 restent en attente de délibération et 6 ont délibéré contre) et des 4 intercommunalités du périmètre,

CONSIDÉRANT l'engagement citoyen manifesté pour le projet concrétisé par la mise en place d'un Conseil Local de Développement inscrit dans les statuts du SMEP,

CONSIDÉRANT l'ensemble des évolutions déterminantes et de nature à répondre à la prise en compte des remarques de l'avis d'opportunité de l'État (annexes 1 à 5),

PROPOSE

Article 1 :

Demande au Conseil Régional d'Ile-de-France la poursuite de la procédure de classement du territoire en Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin sur le périmètre des 83 communes

Article 2 :

Affirme son ambition « d'incarner une campagne remarquable en région capitale » et son engagement relatif au projet de classement du PNR de la Brie et des deux Morin

Article 3 :

Précise les grandes orientations à savoir :

1. Un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et préserver les espaces agricoles et naturels, condition première du succès du projet ;
2. Un PNR pour reconquérir les paysages et valoriser un patrimoine rural, agricole industriel remarquable par la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales ;
3. Un PNR pour l'apport d'expertises en matière de biodiversité et d'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement et le développement économique ;
4. Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale ;
5. Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable.

Article 4 :

Et insiste sur la nécessité de créer un PNR pour relever les défis suivants :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Ces grandes orientations du projet sont développées dans les annexes jointes à la présente délibération, à savoir :

- annexe 1 : Carte du périmètre d'études de la Charte, liste des communes adhérentes et collectivités associées à l'élaboration de la Charte, liste des participants (présents)



aux commissions thématiques et liste des adhérents du Conseil Local de Développement

- annexe 2 : Engagement argumenté du SMEP relatif au projet de classement du PNR de la Brie et des deux Morin
- annexe 3 : Projet de PNR de la Brie et des deux Morin. Prise en compte de l'avis de l'Etat et mise à jour de l'étude d'opportunité et de faisabilité. « Enjeux sur le nouveau territoire et propositions d'actions », réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France en novembre 2016, qui inclut un bilan des connaissances relatives à la faune et la flore patrimoniales (pp. 134 à 140)
- annexe 4 : Synthèse d'actions exemplaires, complémentaire à l'annexe 3, issue des travaux des commissions thématiques et de la contribution du Conseil Local de Développement des mois de janvier, février et mars 2017
- annexe 5 : Index patrimoniaux produit par le CLD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

### Article 1 :

Demande au Conseil Régional d'Ile-de-France la poursuite de la procédure de classement du territoire en Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin sur le périmètre des 83 communes

### Article 2 :

Affirme son ambition « d'incarner une campagne remarquable en région capitale » et son engagement relatif au projet de classement du PNR de la Brie et des deux Morin

### Article 3 :

Précise les grandes orientations à savoir :

6. Un PNR pour accompagner les acteurs du territoire et préserver les espaces agricoles et naturels, condition première du succès du projet ;
7. Un PNR pour reconquérir les paysages et valoriser un patrimoine rural, agricole industriel remarquable par la diversité de ses fonctions et de ses qualités architecturales ;
8. Un PNR pour l'apport d'expertises en matière de biodiversité et d'intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement et le développement économique ;
9. Un PNR pour imaginer ensemble et incarner un art de vivre la campagne... nouvelle culture en région capitale ;
10. Un PNR pour soutenir et coordonner un développement économique durable.

### Article 4 :

Et insiste sur la nécessité de créer un PNR pour relever les défis suivants :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public,

- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Ces grandes orientations du projet sont développées dans les annexes jointes à la présente délibération, à savoir :

- annexe 1 : Carte du périmètre d'études de la Charte, liste des communes adhérentes et collectivités associées à l'élaboration de la Charte, liste des participants (présents) aux commissions thématiques et liste des adhérents du Conseil Local de Développement
- annexe 2 : Engagement argumenté du SMEP relatif au projet de classement du PNR de la Brie et des deux Morin
- annexe 3 : Projet de PNR de la Brie et des deux Morin. Prise en compte de l'avis de l'Etat et mise à jour de l'étude d'opportunité et de faisabilité. « Enjeux sur le nouveau territoire et propositions d'actions », réalisée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France en novembre 2016, qui inclut un bilan des connaissances relatives à la faune et la flore patrimoniales (pp. 134 à 140)
- annexe 4 : Synthèse d'actions exemplaires, complémentaire à l'annexe 3, issue des travaux des commissions thématiques et de la contribution du Conseil Local de Développement des mois de janvier, février et mars 2017
- annexe 5 : Index patrimoniaux produit par le CLD

#### **Décision :**

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

**Franck RIESTER :** Bravo encore à toutes et à tous !

#### **Questions diverses :**

**Franck RIESTER :** Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Il n'y a pas de questions diverses ? Ecoutez, je vous souhaite une bonne soirée. Je vous remercie pour votre présence et affaire à suivre !

La séance est levée à 19h55.